



## Communiqué

Espaces publics

### **Une politique volontariste pour des espaces publics plus conviviaux et répondant aux enjeux climatiques**

**Un cœur de ville attractif à orientation piétonne, le déploiement de plusieurs zones modérées dans les quartiers, des espaces publics répondant aux enjeux du changement climatique : la Ville de Lausanne confirme sa volonté d'améliorer la qualité de vie et la convivialité des espaces publics tout en répondant aux objectifs du Plan climat et adopte la suite du programme Rues Vivantes, débuté en 2018.**

La Municipalité a inscrit dans son programme de législature 2021-2026 la poursuite de la piétonisation du centre-ville, ainsi que son réaménagement et celui des quartiers, en alliant interventions rapides et vision à long terme. Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, elle se dote d'un budget de 12 millions de francs attribués à près de 80 projets. Ceux-ci permettront d'accompagner les grandes transformations en cours et à venir (tramway, métro, BHNS, requalification des places urbaines majeures) de façon cohérente et concertée avec la population tout en valorisant les cœurs de quartier lausannois. Ces mesures seront orientées sur les recommandations formulées dans le cadre [du diagnostic des espaces publics de la Ville de Lausanne](#), publié en 2021. « Depuis 2018, nous avons fait un premier pas vers des espaces publics plus conviviaux et répondant aux enjeux climatiques, souligne Madame Florence Germond, municipale en charge de la mobilité et des espaces publics. Nous avons aussi préparé la suite, grâce un diagnostic qui nous permet de voir sur quoi nous devons œuvrer dans les prochaines années. Nous sommes désormais outillés pour impulser des quartiers conviviaux et un centre-ville attractif et piéton accessible pour toutes et tous. »

**Piétonisations et requalifications tests** Le second volet du programme Rues Vivantes vise à procéder à la piétonisation test de trois à quatre rues ou places d'envergure du centre-ville. Afin de mettre en cohérence les différents projets et de déterminer les sites concernés, une feuille de route des espaces publics lausannois sera établie en concertation avec l'ensemble des actrices et acteurs du centre-ville, notamment la population, les commerces et leur clientèle. Les mesures de piétonisation et de modération seront déployées par le biais d'aménagements provisoires, dans l'attente de requalifications plus conséquentes des espaces publics concernés.

**Déploiement de zones modérées** Dans les cinq années à venir, la Municipalité entend déployer de façon rapide et efficace une soixantaine de nouvelles zones modérées d'ores et déjà identifiées. Elles seront réalisées à partir de 2024 dans un ordre de priorité tenant compte de plusieurs critères, tels que la densité de population, la présence ou non d'écoles ou encore les vitesses des véhicules. Sont concernés, entre autres, le secteur de Montchoisi, de l'avenue des Bains et du chemin de Boissonnet. De fait, la mise en place de zones 30 et de zones de rencontre poursuit des objectifs désormais reconnus, notamment en termes de santé publique.

**Des rues et des abords d'écoles adaptés aux enfants** Lausanne, ville amie des enfants, souhaite prêter une attention particulière au traitement de l'espace public aux abords des établissements scolaires et parascolaires. Il s'agit d'une part d'un enjeu de sécurité routière, auquel la Ville répond en continu par différentes mesures de sécurisation du chemin de l'école. D'autre part, il s'agit de permettre l'appropriation de l'espace public par les enfants dans les rues ainsi sécurisées. Dans le cadre du second volet du programme Rues Vivantes, sept sites seront ainsi transformés afin de répondre aux besoins des enfants, avec des rues plus ludiques et propices à la découverte enfantine. Parmi eux, le Centre de vie enfantine de Montelly. Le CVE, qui avait bénéficié en 2020 d'un aménagement provisoire végétalisé,

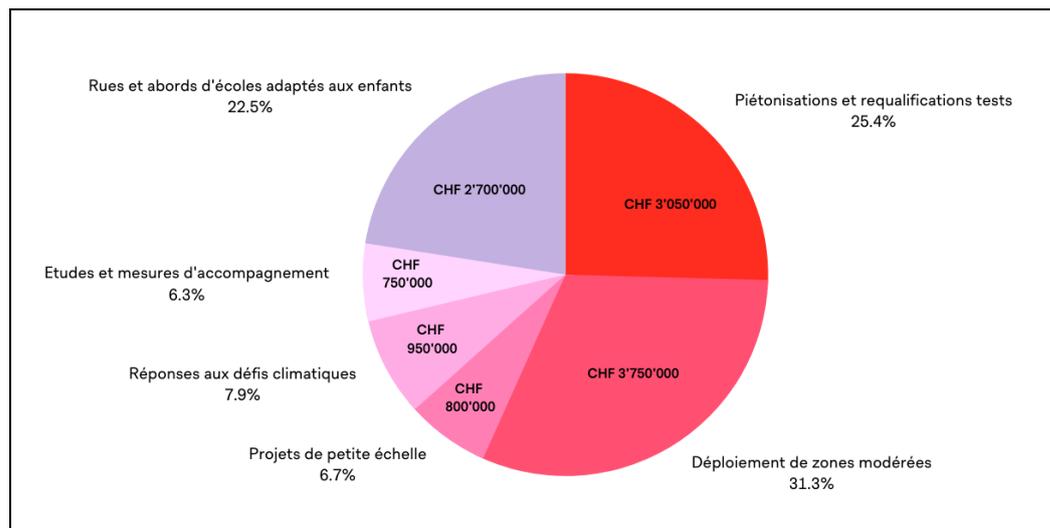


avec des jeux pour enfants, des tables et des bancs, connaîtra ainsi une pérennisation des aménagements à l'horizon 2024, sous réserve des procédures légales.

**Projets de petite échelle pour des quartiers conviviaux** Dans le cadre du premier volet du programme Rues Vivantes, différents projets de petite échelle ont vu le jour sur demande des habitantes et des habitants. Les aménagements rapides réalisés, notamment à la rue des Echelettes ou dans le quartier du Vallon, sont des exemples de cette approche. Celle-ci privilégie des agencements faciles à installer et peu onéreux avec un objectif double : démontrer les changements possibles et modifier l'espace public par petites touches en attendant des transformations plus pérennes. Dans ce second volet, quatre à huit projets de cette nature seront réalisés, selon le nombre de demandes citoyennes formulées.

**Réponses aux défis climatiques** Le cœur de ville présente des îlots de chaleurs et des espaces minéraux peu adaptés à l'évolution climatique. Afin de lutter contre leurs effets, le second volet du programme Rues Vivantes visera à accompagner des projets de végétalisation et des mesures d'arborisation. Il permettra également la création de surfaces perméables, en remplacement de certains revêtements actuels. Des mesures qui contribueront aux objectifs du Plan climat, de même que l'extension du cœur de ville piéton et le développement de zones modérées sur le territoire communal.

## Rues Vivantes II – Budget



## Rues Vivantes I – Le premier volet en chiffres

- 1** Diagnostic complet des espaces publics lausannois avec **9** recommandations majeures
- 60** Mesures de sécurisation du chemin vers l'école
- 200** Agrandissements de terrasses facilités pendant la pandémie
- 13** Nouvelles zones modérées
- 4** Nouvelles zones piétonnes
- 5** Nouveaux espaces conviviaux dans les quartiers
- 120** Nouvelles assises
- 600** Nouvelles places de stationnement vélo



*En annexe :*

- Préavis Rues Vivantes II – N°2022 / 07 ;
- Plan prévisionnel des zones modérées futures ;
- Liste prévisionnelle des zones modérées futures ;
- Infographie « Rues Vivantes II – 80 projets et mesures » ;
- Situation par projet financé par le préavis Rues Vivantes I.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Florence Germond, directrice des Finances et de la Mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 21 mars 2022